N° 95 > SEPTEMBRE 2020

La lettre de COPTOPTION DE LA LETTE DE LA



Dossier

► Géothermie, solution verte à l'étude

Vie de la copropriété

- ▶ Parly2 et la crise sanitaire du COVID-19
- ► Comment fonctionne notre copropriété et les avancées de la loi Elan

Vie de nos résidences

► La sécurité à Parly2

www.parly2.com



La lettre de Parly2 N°95 Éditeur : Association Parly.com Local postal 376 - 78158 Le Chesnay-Rocquencourt cedex Téléphone : 01 39 55 31 11 Email: parlycom@parly2.com - site web: www.parly2.com

Responsable de la publication : Alain Cahen

Ont participé à la réalisation de ce numéro : A. Cahen, Y. Cahin, T. Cargnel, A. Coquier, O. Dehaut, G. Descombes, F. Hucheloup, M. Lecluse, J.F. Mougeot, A. Prévoteau, M.F. Rivet.

Crédits photos : Shutterstock, Illustrations : MARKETING TACTICS, Freepik Dessins en couverture : Shayma et Noé Publicités : CPH, CULINELLE, LOGGIARAMA, MBS, OPTIC 2000, ENGIE. Conseil et conception graphique : MARKETING TACTICS -

01 78 94 97 87

Imprimerie BIKOM

Ce document est imprimé sur Satimat Green 135g, papier certifié PEFC



Edito



Repartir

Ce numéro de la Lettre de Parly2 devait paraître en juin....il sort en septembre, avec un contenu partiellement modifié. Bien évidemment, l'épisode Covid est passé par là et il a touché l'activité de notre copropriété comme du reste du pays. Nous avons dû, avec le Syndic, trouver des modes de travail adaptés et sécuritaires pour l'ensemble du personnel, nous avons dû adapter nos propres méthodes de travail au sein du Conseil Syndical Principal comme dans les Conseils Secondaires, nous avons dû décaler la tenue de notre Assemblée Générale annuelle (elle se tiendra finalement le 17 novembre), nous avons dû nous résoudre à fermer notre Centre Culturel et malheureusement nos piscines. La position du Syndic sur le sujet des piscines a été longuement mûrie, toutes les solutions ont été préalablement évaluées et le choix final n'a pas été celui de la facilité ou de la paresse : c'était le seul possible compte-tenu des caractéristiques de nos piscines et du protocole sécuritaire imposé par les autorités de Santé.

Il faut maintenant repartir.

Relancer dans chaque résidence les travaux qui ont été interrompus, préparer ceux de l'année à venir et les résolutions des assemblées générales du dernier trimestre. Au niveau du Conseil Syndical Principal, reprendre le rythme de nos réunions mensuelles interrompues depuis le mois de février et le suivi des sujets généraux de la copropriété. Pour bon nombre de ces sujets généraux, nous devons travailler en liaison étroite et confiante avec la municipalité. C'est une évidence dans la situation atypique de notre commune où la copropriété de Parly2 représente à elle seule plus de la moitié de la population.

Nous avons donc pris contact avec le nouveau Maire du Chesnay-Rocquencourt, Richard Delepierre, lui-même Parlysien. Nous avons évoqué quelques sujets majeurs sur lesquels nous souhaitons continuer de progresser ensemble: en premier lieu, bien sûr, le projet de géothermie (voir le dossier sur ce sujet dans le présent numéro), mais aussi la désaturation du secteur Carrefour de l'Europe / Blanche de Castille aux heures scolaires, les problèmes de pression d'eau dans certaines de nos résidences, les questions de vitesse de circulation et de stationnements irréguliers sur nos voies privées, pour ne citer que quelques dossiers communs. De son côté, il nous a rappelé ses priorités, notamment le développement des circulations douces.

Nous aurons l'occasion de reparler de tous ces sujets et des priorités de la commune dans nos instances propres et lors des Commissions mixtes Mairie / Copropriété.

L'activité repart donc, nous sommes prêts, bonne rentrée à tous !



Alain CAHEN
Président du Conseil
Syndical Principal

Sommaire

LA VIE DE LA COPROPRIÉTÉ

- ▶ Parly2 et la crise sanitaire du Covid-19
- Comment fonctionne notre copropriété
- Avancée de la loi Elan pour les copropriétés

LA VIE DE NOS RÉSIDENCES

- La sécurité à Parly2
- Le Centre Culturel accueille 2 nouvelles associations
- ► Mieux vivre ensemble

14

DOSSIER

► Géothermie : solution verte à l'étude

BRÈVES

24

28

- Evolution du marché immobilier à Parly2
- Service Dépannage
- Le site internet fait découvrir nos talents

olution 18

30

La vie de La copropriété

Parly2 et la crise sanitaire du COVID-19

Le coronavirus a frappé le monde. Notre pays n'a pas été épargné par cette crise sanitaire et, compte-tenu de sa taille (18.000 habitants), il aurait été surprenant que Parly2 passe au travers et ne soit pas impactée.



Quel a été l'impact de cette crise sur la vie de la copropriété?



Quelles organisations ont été mises en place pour passer la vague sans chavirer?



Comment les membres du personnel ont-ils vécu cette période?



Quid des travaux, des espaces verts, du ménage, des interventions d'urgence ?



Comment ont travaillé le Syndic, la Gérance, les Conseils Syndicaux et quid des assemblées générales ?

Autant de sujets qui seront développés dans ce dossier pour conserver une trace de cette crise sanitaire qui aura marqué les esprits et l'ensemble des intervenants impliqués dans la vie de notre copropriété.

Parly2, c'est une ville dans la ville. Et pour gérer cet ensemble immobilier hors norme, la copropriété s'est dotée d'un personnel conséquent constitué de 49 salariés. Une PME placée sous la responsabilité du Syndic (SCC) avec toutes les problématiques (sociales, notamment) d'une entreprise de cette taille pour la faire fonctionner, auxquelles il faut ajouter la gestion des travaux, qu'ils soient exceptionnels (décidés en Assemblée Générale) ou de maintenance générale.

Pour se faire une idée de l'impact de cette crise sur Parly2, revenons quelques mois en arrière :

Fin janvier – Début février :

Les médias nous interpellent quotidiennement sur un virus en provenance de Chine. Tout est encore loin de nous. D'aucuns pensent que ce n'est qu'une mauvaise grippe... Et puis tout s'accélère. Les discussions s'animent autour de la machine à café. Certains s'inquiètent, commencent à prendre des distances avec



les collègues de travail et d'autres relativisent... beaucoup... puis de moins en moins. Les personnes âgées sont identifiées comme étant les plus vulnérables. Les repas dominicaux avec nos aînés s'espacent, par précaution.

Fin février – Début mars :

Le personnel de la copropriété commence à s'inquiéter. Les intendants (32 salariés répartis sur 28 loges) souhaitent pouvoir se protéger. On parle de masques, de gants, de gel hydroalcoolique. Ils sont en prise directe avec les résidents, gèrent les colis de plus en plus nombreux ces dernières années, sont en contact avec les entreprises et les prestataires. Le personnel « dépannage » (3 salariés) se déplace sur toutes les résidences. Le personnel administratif (14 salariés) est installé dans des bureaux partagés pour plusieurs d'entre eux, reçoivent les copropriétaires, les prestataires et les intendants, tiennent des réunions avec les Conseils Syndicaux. Des gants sont commandés mais ils n'arriveront que très tardivement et en nombre très limité. Le gel est très vite en rupture de stock partout mais nous en trouvons un peu grâce aux initiatives de notre chargée d'accueil. Quant aux masques, impossible d'en trouver. Les médias s'en font vite l'écho quotidiennement.

Mi-mars:

Les annonces dans les médias se succèdent. La fermeture des écoles se profile. Le Syndic, en charge de la gestion du personnel, identifie rapidement toutes ces attentes et réorganise les effectifs, autorise le télétravail pour les employés ayant des enfants à charge. Les réunions sont réduites au minimum. Consigne est donnée aux gardiens de limiter leurs passages à la Gérance. Des affiches rappelant les « gestes barrière », la distanciation « sociale » (terminologie des premiers jours) sont imprimées par les services administratifs, distribuées dans les loges et affichées dans les bureaux. Consigne est donnée de laisser les portes des bureaux ouvertes pour éviter d'avoir à les manipuler. La présence des personnels administratifs est aménagée en rotation pour limiter le nombre de présents. Trois salariés à la santé fragile ou avec des antécédents médicaux sont rapidement autorisés à rester chez eux, pour leur propre sécurité. Les ordinateurs personnels sont mis à contribution car les services administratifs ne sont pas encore équipés d'ordinateurs

portables (c'est chose faite depuis début juin. Le remplacement des équipements informatiques des équipes administratives était en discussion



en fin d'année et la Direction avait choisi, fin décembre, de remplacer tous les ordinateurs fixes par des portables. La commande avait été passée en février... mais la pandémie a été plus rapide et tout s'est bloqué jusqu'à la fin du confinement).

La fermeture des écoles se confirme. Partout en France, les parents doivent s'organiser avec leurs employeurs. Les entreprises allongent leurs délais d'intervention... et l'on commence à parler de confinement, comme certains pays voisins. Ça y est, la réalité du coronavirus frappe à nos portes. Branle-bas de combat. Tout s'accélère en quelques jours.

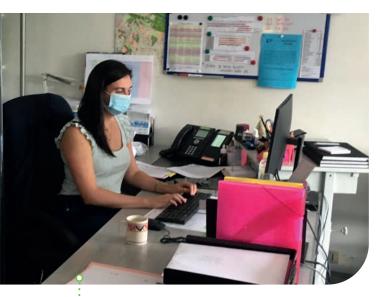
Le Syndic communique étroitement avec le Bureau du Conseil Syndical et les échanges s'intensifient pour anticiper les annonces du gouvernement. Les prestataires s'inquiètent. L'architecte de la copropriété (le Cabinet CROUÉ) qui supervise la majorité des gros travaux sur l'ensemble des 36 résidences de Parly2, prépare ses directives en direction des entreprises.

Le vendredi 13 mars, les intendants reçoivent consigne d'arrêter les contacts physiques avec les résidents et de privilégier les contacts téléphoniques et mail. Il leur est également permis de ne plus prendre de colis. Et plusieurs membres du personnel administratif sont autorisés à rester chez eux, leurs équipements personnels (ordinateurs et téléphones) rendant possible de travailler à domicile.

Et pendant tout ce temps, le Syndic, les services comptable et juridique de la Gérance et le Bureau du CSP préparent la réunion du Conseil Syndical Principal du 19 mars dont l'ordre du jour, traditionnellement, est réservé à la validation du contenu (résolutions, budgets, etc.) de la convocation de la grand-messe de Parly2 (les Assemblées Générales de la SAIC et du CSP du mois de juin). La convocation du CSP est envoyée le 13 mars avec toutes les pièces requises pour permettre à l'ensemble des délégués qui représentent les Résidences de préparer la réunion.

La vie de La copropriété

Parly2 et la crise sanitaire du COVID-19 (suite)



Anne-Laure, Assistante masquée à son poste de travail.

Une semaine de folie!

Le week-end du 14 et 15 mars, alors que la campagne électorale bat son plein et qu'une grande confusion règne autour de la tenue ou pas du premier tour des élections municipales, le confinement se précise. Il aura lieu, plus personne n'en doute et nous nous retrouvons tous devant l'inconnu. Le Syndic prépare une nouvelle réorganisation du personnel, tous effectifs confondus, et met son service informatique à contribution pour faciliter le télétravail. Le lundi matin, tout est prêt, les notes de Services sont envoyées et mises en application, à effet immédiat, pour préserver chaque salarié et inciter au télétravail.

Le 16 mars, annonce du confinement à compter du lendemain. Tout ce qui a été préparé est mis en application. Les personnels travailleront par rotation pour limiter la présence à une personne par bureau, le personnel intendant est placé sous astreinte, loges fermées, suppression des repas collectifs au bureau, etc. Ce même jour, l'architecte met à l'arrêt tous les chantiers sur l'ensemble de la copropriété et demande le démontage et/ou la sécurisation des échafaudages. Le Syndic met à l'arrêt les entreprises d'espaces verts mais maintient en activité les entreprises de ménage. ENGIE Solutions, en charge des installations de chauffage, se met également sous astreinte et tous les travaux planifiés sont déprogrammés. Seuls subsisteront les travaux d'urgence afin que les installations fonctionnent normalement (nous sommes encore en hiver!).

Le 17 mars, le Bureau du CSP et le Syndic se réunissent en conférence téléphonique pour faire le point sur la situation, valider les décisions prises et mettre en place l'organisation à venir, notamment pour la réunion du Conseil qui devait se tenir deux jours plus tard (voir plus haut).

Les effectifs de la SCC (le Syndic) sont immédiatement placés en « télétravail » sauf quelques exceptions. Jean-Philippe MOUGEOT et Olivier DEHAUT, en charge de la gestion de la copropriété dans le cadre du mandat de Syndic, en font partie. Impossible de diriger le navire sans être sur le pont!

Le 19 mars, nouvelle réorganisation des effectifs. Plus personne au bureau. Les consignes pour les intendants sont précisées et la prise en charge des colis est désormais interdite. Le Syndic s'organise avec la Direction Générale de la Poste afin que les colis soient remis à leur destinataire, au pied de chaque immeuble. Les rondes sont limitées. Le service dépannage est placé sous astreinte et n'interviendra que pour les urgences. Les « administratifs » seront tous en télétravail et ne pourront venir qu'après validation par la Direction, pour des opérations indispensables (impressions, affranchissements, etc.). Le service informatique de la SCC accompagne les salariés pour les aider à installer les logiciels pour « prendre la main » sur leurs ordinateurs restés au bureau et leur permettre de travailler. Et la Direction prépare et transmet à chaque salarié les attestations désormais imposées. Ces attestations seront renouvelées plusieurs fois, suivant le rythme de leur évolution, imposées par le Gouvernement. Et en parallèle, il faut rédiger des documents d'information à destination des résidents, les imprimer, les distribuer. Les intendants s'organisent avec la Gérance. Ceux qui ont des imprimantes éditeront les documents et les transmettront à leurs voisins moins bien équipés. Tout le monde retrousse ses manches et participe activement pour que l'information circule, que les prestations soient réalisées et que tout fonctionne le mieux possible, même avec une organisation placée en mode « dégradé ».

Compte-tenu du nombre de salariés, la saisie du CSE (Comité Social et Economique) où siègent les représentants du personnel et l'employeur, est nécessaire pour entériner toutes les décisions prises par ce dernier. Les membres ne pouvant plus se réunir physiquement, toutes les décisions prises sont validées par courriel tournant, à chaque fois que nécessaire et ce, pendant toute la durée du confinement. Elles l'ont toutes été à l'unanimité.



Le no man's land!

Commence alors une période inédite. Le silence... partout. Plus de voiture, plus de bruit, plus personne dans les rues ou presque. Et dans les bureaux de la Gérance, plus personne, sauf exception. Ambiance très particulière. Mais la vie de Parly2 ne s'arrête pas pour autant. Les ascenseurs fonctionnent et il faut intervenir en cas de panne, les prestataires en charge des interphones doivent également être sur le pont, le prestataire en charge du chauffage et de l'eau chaude également. Les fuites d'eau, les refoulements d'eaux usées, etc. n'ont pas été interrompues par le Covid 19. Le service de sécurité reste opérationnel. Et la vie des contrats continue également.

La SCC (Syndic) place 80% de ses effectifs au chômage partiel mais décide de maintenir ses services informatiques et l'effectif dédié à la gestion de Parly2 en activité à 100%. Le Syndic reste donc opérationnel, au bureau, venant sur site à chaque fois que nécessaire ou en télétravail le reste du temps, travaillant étroitement avec les personnels administratifs de la Gérance, même confinés chez eux.

Les téléphones chauffent, les ordinateurs aussi. Les visioconférences s'enchaînent. La vie continue comme si de rien n'était... ou presque... mais avec des moyens d'action plus limités. Tout se complique, donc!

Les membres des Conseils Syndicaux communiquent à distance (plus possible de se réunir). Les dossiers avancent... plus lentement. La réunion du Conseil Principal n'étant plus possible, les échanges se feront par courriel et les décisions seront prises de la même manière. Compliqué pour des réunions impliquant plus de 40 personnes. Plus long aussi. Ce qui se décidait en une soirée après analyse préalable des documents transmis par avance mettra plusieurs jours pour que les décisions puissent être entérinées. Des points multiquotidiens auront lieu entre le Syndic et le Bureau du CSP. Tout prend plus de temps. Mais on y arrive et les dossiers avancent.

Plusieurs réunions en visioconférence sont organisées avec les prestataires, pour faire avancer l'étude sur la Géothermie, pour négocier de nouveaux contrats, pour préparer l'après-confinement.

Et au milieu de tout cela, la crise sanitaire se rappelle douloureusement à nous. Certains proches de collaborateurs sont touchés, durement. Mais il faut avancer.

On nous annonce la pénurie des masques et les appels aux dons se succèdent pour que chacun, particuliers ou entreprises, fouille dans ses stocks et récupère toutes sortes de masques pour soulager ainsi nos soignants, nos pharmaciens, nos infirmières. Et à la Gérance, nous avons de « vieux » masques SFP2 datant de la grippe H1N1. Quasiment 10 ans. Le Syndic recense ainsi, un samedi, près de DEUX CENTS masques, emballés dans leurs sachets d'origine et stockés dans des cartons, dans les bureaux. Ces masques pourraient être donnés à la Pharmacie du Trianon, située dans le Centre Commercial de Parly2. La proposition est faite au Bureau du CSP dont les membres valident sans hésitation cette initiative. Les masques sont remis le soir même par le Syndic à la Direction de l'établissement, au nom des Résidences de Parly2

au nom des Residences de Pariy: et repart sous les remerciements appuyés de tout le personnel présent, ravi de pouvoir enfin mieux se protéger. Les services administratifs de la Gérance sont avisés dans la foulée de cette action et adhèrent unanimement.



Fin mars – Edition des appels de fonds

Les factures sont là (eau, chauffage, électricité, fournisseurs, salaires du personnel, charges sociales, etc.). Il faut faire les appels de fonds. La Compta prépare les documents, en partie en télétravail, en partie en présentiel et commence le long travail d'impression (17.000 pages) et de mise sous plis (8.000 enveloppes). Une semaine de travail. Le personnel se relaie au bureau (toujours en effectif très réduit). Puis c'est au tour des intendants qui viennent chercher les documents pour les distribuer aux copropriétaires résidents. Puis il faut affranchir tout le reste pour les « extérieurs ». La vie continue... et qui se rend compte réellement de ces fourmis qui s'activent pour que la machine tourne ?

La vie de La copropriété

Parly2 et la crise sanitaire du COVID-19 (suite)



Marquage au sol « Entrée Gérance » · · · ·

Début avril - Paiement des charges

Les chèques arrivent (plusieurs milliers). A l'heure de la digitalisation, environ 40% des Parlysiens préfèrent encore régler leurs charges par chèque.

C'est le moment de rappeler que les charges peuvent être payées par prélèvement mensuel, ce qui a le mérite d'étaler ces dépenses et de simplifier les démarches. Il suffit pour cela d'en faire la demande aux services comptables de la Gérance.

C'est un travail considérable, monopolisant plusieurs personnes. Il faut les enregistrer et les porter en banque. Et là, pas de télétravail possible. Le personnel comptable en charge de cette tâche s'organise alors pour venir par roulement pour éviter toute promiscuité dans les bureaux. Quinze jours auront été nécessaires pour absorber l'essentiel de cette lourde charge de travail.

Les espaces verts

En cette période printanière, la végétation est en pleine croissance. Les entreprises sont à l'arrêt. Leur personnel est en chômage partiel. Faut-il tondre, s'occuper des plantations? Les travaux d'élagage et d'abattage planifiés pour mars ont dû être décalés dans certaines résidences. Certains résidents ne comprennent pas cette interruption et réclament au Syndic une reprise d'activité. D'autres trouvent que leur environnement est très bien comme cela. Les oiseaux sont là, au plus près. Le silence de la vie confinée est une aubaine pour les animaux. Décision est prise d'autoriser les entreprises en charge des espaces verts des résidences de reprendre leurs travaux essentiels (tontes, principalement) en présentant, au préalable, les mesures mises en œuvre pour garantir la sécurité des résidents et de leurs salariés (une personne par véhicule pour venir sur site, gel hydroalcoolique, masques, distanciation physique,...). Mais dans certaines résidences, les souffleurs pour rassembler les déchets végétaux reprennent du service. Aussitôt informé, le Syndic rappelle les prestataires à l'ordre. Ces équipements ne doivent pas être utilisés. A ce moment, on ne sait toujours pas précisément comment le virus circule et il faut éviter ces « brassements d'air ».

Les espaces extérieurs des résidences... confinés ou pas ???

Il fait si beau. Les parcs sont attrayants, fleuris, silencieux. Les enfants trépignent dans les logements. Il faut sortir. Mais peut-on circuler librement dans les parties communes ? Malheureusement non!

Les espaces extérieurs sont des espaces ouverts. La réglementation sanitaire imposant à chacun de détenir l'une des attestations obligatoires, de limiter la durée de ses sorties, de ne pas se regrouper,... est applicable, même dans les résidences. La police circule et intervient. Au début du confinement, c'est un peu dur de comprendre que même « chez soi », on ne peut pas faire ce que l'on veut. Mais rapidement, tout le monde finit par comprendre que la situation est réellement grave et qu'il faut appliquer les règles... en espérant que cette crise se termine au plus vite.

Le ménage et la gestion des déchets

Les médias en ont parlé pendant toute la période du confinement. Les résidents sont chez eux. Ils produisent des déchets. Il faut continuer à s'en occuper et puisque tout le monde est chez soi toute la journée, en famille, les déchets sont plus nombreux qu'en temps normal. Les



conteneurs « verres » débordent. Alors, les entreprises en charge du ménage et de la gestion des déchets dans les résidences ont été maintenues en activité, bien évidemment. Les activités de ménage ont été adaptées. La désinfection des main-courantes dans les escaliers, des poignées de portes, des interphones,... fait alors partie du quotidien des hommes et des femmes de ménage qui s'activent pour nettoyer nos espaces communs. Ils sont au contact du virus plus que les autres. Alors... merci aux employeurs qui les ont maintenus en activité et aux employés qui étaient sur le terrain.

Et les intendants, où étaient-ils pendant tout ce temps ?

Dès le début de la crise sanitaire, les intendants qui sont au contact des dix-huit mille résidents en permanence sont inquiets. Ils ont été les premiers membres du personnel à voir leur activité modifiée, à être équipés de gel et de gants. Puis les portes des loges sont fermées et les intendants sont confinés dans leurs logements. Mais, ils restent en activité. Certains (beaucoup?) résidents les croient en vacances ou placés en chômage partiel. Mais non! Ils travaillent... dans des conditions difficiles car rester confiné dans des logements de petite taille, rester dans une loge fermée toute la journée ou presque, c'est dur! Les rondes sont réduites pour les préserver. Mais à chaque fois que nécessaire, ils interviennent. Les fuites, les problèmes de chauffage, un résident âgé en difficulté, des éclairages à remplacer... et les affichages à faire dans les bâtiments, les courriers de la gérance à distribuer (les appels de fonds, par exemple), autant de tâches qui nécessitent leur implication. Leur travail est souvent mal connu. Ils sont l'huile dans les rouages qui permettent à cette grande machine qu'est Parly2 de fonctionner. Ils méritent tous la reconnaissance des résidents car ils ont été irréprochables et très investis pendant toute cette période. Alors bravo à eux!

Le Service « Maintenance et Dépannages » : maintenu ou confiné ?

Placé sous astreinte dès le début, le personnel a pour consigne de n'intervenir que pour les « vraies » urgences. Eux aussi sont au contact. Il faut les préserver. Sur les trois, deux habitent à proximité. Ils peuvent intervenir rapidement et ils le feront à chaque fois que nécessaire. Merci à Marc et à Manuel. Le troisième, responsable du service, habite plus loin. Il est décidé qu'il vienne tous les jours. C'est finalement sur lui que se portera l'essentiel de la charge. Les sollicitations restent nombreuses sur une aussi grande copropriété. Merci Jean-Luc!

Fin du confinement... liberté retrouvée... ou presque!

Le confinement est levé à partir du 11 mai. OUF! On peut enfin sortir et circuler sans attestation... Mais avec un masque (recommandé souvent, imposé parfois). Les regroupements restent limités. Les intendants sont « déconfinés » mais le retour à la normale sera progressif. Les passages hebdomadaires à la Gérance restent limités au strict nécessaire. Les intendants sont autorisés à reprendre les colis en charge. Les rondes reprennent leur rythme habituel. Les entreprises peuvent revenir travailler... mais pas n'importe comment car les contraintes sanitaires subsistent. Elles sont contraintes par le Syndic à s'organiser pour garantir la sécurité sanitaire des résidents et de leurs salariés sur leurs chantiers. Les discussions sont animées entre l'architecte, les entreprises, le Syndic, les Conseils Syndicaux. Quelles mesures et pour quel coût ? Faudra-t-il payer plus? Combien? Pour quoi? Les réunions en « visioconférence » ou en « présentiel » à effectif réduit s'enchaînent. Et le travail peut enfin reprendre.

Le personnel administratif

Les consignes des autorités de santé et du Gouvernement sont sans équivoque. Les entreprises doivent maintenir le télétravail autant que possible. La « PME » Parly2 n'échappe pas à la règle. Les « administratifs » vont donc rester chez eux, sauf nécessité, la reprise des chantiers, imposant notamment que l'architecte, les gérants et les représentants des Conseils Syndicaux se retrouvent sur site. Le personnel est désormais plus présent dans les bureaux, mais en alternance pour limiter le nombre et préserver la sécurité de chacun. Les rendez-vous avec les « extérieurs » sont limités au strict nécessaire, la plupart des échanges pouvant se faire par téléphone, par courriel ou en « visio/télé conférence ». Masque obligatoire pour les visiteurs et prise de rendez-vous préalable. Le retour en « présentiel » de tout

La vie de La copropriété

Parly2 et la crise sanitaire du COVID-19 (suite)

l'effectif se fera finalement à partir du 22 juin... et ce jour-là, après 3 mois d'une période si particulière, c'est comme la rentrée. Tout le monde est heureux de se retrouver au bureau. L'activité s'était ralentie et il faut redoubler d'efforts pour remettre tous les dossiers en ordre et rattraper les retards inévitables. Et tout le monde s'y met avec entrain.

Confinement : Et les équipements de loisirs ? Qu'en a-t-il été ?

TENNIS: un temps mal comprises, les consignes de fermeture des courts ont eu du mal à être respectées. Malgré les affichages et les informations données, le beau temps incitant certains à sortir, nous avons été contraints de cadenasser les accès aux infrastructures. Puis à la fin du confinement, il a fallu rappeler que les parties de tennis pouvaient reprendre mais en simple uniquement ou en double « familial ». Là encore, certains pensaient que dans une enceinte « privée », on pouvait s'affranchir de ces règles publiques... mais les virus ne connaissent pas ces limites « public-privé ».

PISCINES: toutes fermées sur l'ensemble du territoire national, les piscines allaient-elles pouvoir ouvrir pour la saison estivale. Débutant traditionnellement fin mai, le Syndic et le Bureau du CSP ont mis le sujet sur la table, en haut de la pile pendant le confinement, ont travaillé, consulté sur ce dossier jusqu'à la décision finale. Les réglementations des autorités de Santé (Agence Régionale de Santé, notamment) sont applicables aux piscines privées à usage collectif. Il faut rappeler que chaque année, plus de 40.000 entrées sont répertoriées (45.000 en 2019) avec des pointes de fréquentation quotidienne allant de 80 à plus de 500. Comment ne pas tenir compte de ces chiffres lorsqu'il est question de la santé de tous. La mise en application des contraintes sanitaires pour ouvrir les piscines tout en garantissant la sécurité des utilisateurs n'apparaîtra pas possible. A chaque endroit ses spécificités... Celles des piscines de Parly2 n'ont pas permis le respect de ces consignes contraignantes. Il a donc été décidé de prononcer la non-ouverture

des piscines. La décision a déplu à certains, forcément, mais a été soutenue par beaucoup car s'agissant de sécurité, le plus grand nombre a bien compris que la santé des résidents avait bien plus de valeur que quelques heures de ce plaisir estival attendu chaque année avec impatience et délectation. La décision n'en a été que plus difficile à prendre.

Aménagement des locaux

Pour permettre aux salariés de « l'entreprise » Parly2 de travailler en sécurité, des aménagements de bureaux, principalement en signalétique, ont été réalisés. Les circulations dans les parties communes du bâtiment logeant les bureaux (CPH et SPC) ont été revues. Les visiteurs, doivent venir masqués et sont invités à rester à l'extérieur des bureaux tant que l'on n'est pas venu les chercher. Les réunions sont limitées en nombre. La salle du Conseil Syndical Principal a été équipée de plusieurs écrans plexiglass permettant des réunions à 10 intervenants. Des distributeurs de gel automatiques et sans contact ont été installés à la Gérance et au CSP. Les essuie-mains en tissu (rouleaux) des sanitaires ont été remplacés par des distributeurs automatiques de papier. Bref, tout a été mis en œuvre pour que les personnels se sentent et soient protégés le mieux possible.



La salle du Conseil Syndical Principal, équipée de plusieurs écrans plexiglass permet des réunions jusqu'à 10 intervenants.



Assemblées Générales des Copropriétaires

La « grand-messe » de Parly2 du mois de juin a dû être annulée dès le mois de mars. Tout était prêt et, fort heureusement, l'annulation a été décidée avant que l'on ne lance les impressions des 8.500 convocations et qu'on ne les mette sous plis (opérations traditionnellement réalisées entre fin mars et début avril). Ce n'est que vers le 20 juin que nous aurons confirmation par les services municipaux de la date à laquelle les Assemblées du Syndicat Principal et de la SAIC pourront se tenir. Ce sera finalement le **mardi**17 novembre... en espérant, bien évidemment, que nous ne soyons pas contraints à un nouveau report pour raison sanitaire.

Quant aux assemblées des Syndicats Secondaires, seule leur préparation a été dérangée en raison du confinement. Elles se tiennent traditionnellement entre octobre et décembre. Les premières convocations partent fin août. Le grand changement pour cette année sera le lieu de certaines assemblées. En effet, il est apparu que les club-house ne sont pas adaptés pour réunir les copropriétaires dans des conditions respectant les contraintes sanitaires qui seront peut-être (sans doute ?) encore en vigueur. Les assemblées des résidences concernées se tiendront soit au CSP, soit dans les locaux de CPH, soit au Centre Culturel... sauf bien évidemment si la situation devait s'améliorer d'ici là et avant l'envoi des convocations.

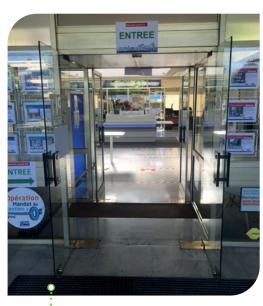
Conseils Syndicaux

Confinement, gestes barrières, distanciation physique, interdiction des regroupements puis limitation à 10 intervenants après confinement sont autant d'éléments qui ont grippé le fonctionnement des 38 Conseils Syndicaux (36 résidences, Garages, Conseil Principal)... grippé mais pas bloqué. Le téléphone, l'ordinateur, les webcams, ont permis aux représentants bénévoles d'échanger et de travailler sur les dossiers. Tout a été ralenti, bien sûr. Mais l'essentiel a été assuré.

EPILOGUE

Comme cela a été montré à plusieurs reprises à chaque événement majeur frappant la copropriété (panne chauffage d'octobre 2019, légionellose 2016, par exemple), l'engagement des 300 bénévoles élus par les copropriétaires, du Syndic et de l'ensemble du personnel salarié de Parly2 a été de tous les instants. Et c'est ce travail d'équipe, rassemblant toutes les bonnes volontés, qui a permis que la vague soit franchie. C'est cela, l'esprit Parly2... et c'est aussi pour cela qu'il y fait bon vivre.





Entrée et Sortie distinctes



Signalétique au sol à l'entrée des bureaux

La vie de La copropriété

Comment fonctionne notre copropriété ?

Parly2 aujourd'hui c'est 7 500 lots d'habitation, auxquels s'ajoutent des lots caves, parkings et boxes, répartis en 36 résidences dont le nombre moyen de logements se situe entre 80 et 400. A cela, il faut ajouter les garages situés sous l'avenue Dutartre.

Pour information, la taille moyenne d'une copropriété en France est de 14 lots !

Quelle structure pour gérer ce gigantesque ensemble ?

Les 36 résidences ainsi que les garages élisent chacun un Conseil Syndical dit Secondaire (CSS). Celui-ci participe à la gestion de leur résidence, contrôle le Syndic et relaie auprès de lui les aspirations des copropriétaires. Il est doté d'un budget de fonctionnement garantissant son autonomie. Ce budget est voté en assemblée générale (AG) de chaque résidence et couvre toutes les dépenses propres à chacune d'elles.



En revanche, la gestion de toutes les parties communes générales de la copropriété, ainsi que la politique de sauvegarde et de valorisation de l'ensemble immobilier, incombe au Conseil Syndical Principal (CSP). Il se réunit chaque mois, pour examiner et décider, dans la limite de ses attributions légales, des actions concernant les parties communes générales de la copropriété ainsi que de la politique de sauvegarde et de

valorisation de l'ensemble immobilier. Il contrôle la mission du Syndic qui doit assurer l'exécution des dispositions du règlement de copropriété et des délibérations de l'Assemblée Générale, administrer l'ensemble des biens immobiliers, pourvoir à sa conservation, à sa garde et à son entretien. En cas d'urgence, il doit faire procéder de sa propre initiative à l'exécution de tous travaux nécessaires.

Il est composé d'un représentant par résidence élu pour 3 ans par l'AG de chacune d'elles, soit au total 37 membres.

Lors de la première réunion du mandat, le CSP procède à l'élection du Bureau et du Président.

L'orientation constante est de laisser aux CSS un maximum de sujets, et de ne réserver au CSP que les sujets techniques généraux et touchant à l'harmonie de l'ensemble de la copropriété. Pour ce faire, le CSP s'appuie sur des Commissions ou des Groupes de travail qui traitent les sujets importants tels que le chauffage, les finances notamment..., avant d'en rendre compte au CSP.

CSS	CSP
Espaces verts de la résidence	Chauffage / Energie
Ascenseurs de la résidence	Espaces verts parties communes
Nettoyage / ménage	Voiries
Tous travaux d'entretien du bâti	Personnel salarié



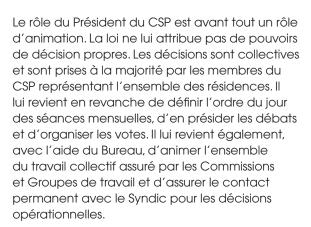
... sur 36 résidences







Quel est votre rôle en tant que Président du CSP ? En quoi diffère-t-il du rôle des Présidents de Conseils Syndicaux Secondaires CSS ?



Son rôle diffère donc de celui des Présidents de CSS. Ceux-ci (dont je fais moi-même partie) expriment à leur Gérant et font exécuter, par son intermédiaire, les choix propres de leur Résidence.

Le Président du CSP, lui, doit faire d'abord émerger une décision collective. Ce qui, on l'imagine facilement avec 37 délégués autour de la table, implique des débats souvent animés!



Comment est désigné le Président du CSP et quel est son statut ?

Il est élu parmi les délégués au CSP pour un mandat qui est normalement de 3 ans, renouvelable.

La différence avec les élections du CSS est que le Bureau et le Président du CSP font l'objet d'une double élection, au lieu d'une seule pour les CSS qui désignent elles-mêmes ensuite leur Président. Bien entendu, la fonction de Président du CSP, comme celle des Présidents de CSS est totalement bénévole.

Anne COQUIER et Marie LECLUSE

La vie de La copropriété

Avancée de la loi Elan pour les copropriétés : une modification des votes très attendue dans notre copropriété.

(Ordonnance n°2019-1101 du 30 octobre 2019, portant réforme du droit de la copropriété des immeubles bâtis)



La copropriété de Parly2 était demandeuse, avec l'USGC (L'Union des Syndicats de Grandes Copropriétés), de faire évoluer ce point de droit immobilier afin de faire avancer plus facilement certains projets de notre copropriété. Cette avancée est positive.



Les modifications de l'article 24

Pour tenir compte du vote par correspondance, la majorité des voix exprimées est désormais comptabilisée sur « les copropriétaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance ».

L'ordonnance du 30 octobre 2019 a instauré un abaissement des seuils concernant :

- La suppression des vide-ordures pour des motifs d'hygiène qui relève désormais de l'article 24e (et non plus de l'article 25g).
- L'autorisation donnée à la police et à la gendarmerie pour intervenir dans les parties communes de l'immeuble relève désormais de l'article 24h (et non plus de l'article 25i).

Les modifications de l'article 25

Les modifications concernant l'adoption de certains travaux et les modalités d'ouverture des portes :

- # Est créé un nouvel article 25 g : doit désormais être votée à la majorité absolue des voix la décision concernant « les modalités d'ouverture des portes d'accès aux immeubles. En cas de fermeture totale de l'immeuble, celle-ci doit être compatible avec l'exercice d'une activité autorisée par le règlement de copropriété », disposition qui figurait auparavant à l'article 26.
- Le mandat donné au président du Conseil Syndical pour agir contre le Syndic (article 25i - nouveau).
- L'Assemblée Générale peut désormais, par une décision adoptée à la majorité des voix de tous les copropriétaires, mandater le président du Conseil Syndical pour « introduire une action judiciaire contre le Syndic en réparation du préjudice subi par le syndicat des copropriétaires ».



Passerelle de l'article 25-1

Créé par la loi SRU du 13 décembre 2000, l'article 25-1 prévoyait que lorsque la résolution n'avait pas obtenu, au 1^{er} tour, la majorité absolue des voix des copropriétaires, il pouvait être procédé à un second tour à la majorité des voix exprimées, à condition que la résolution ait recueilli au moins le 1/3 des voix.

- Elle est généralisée à toutes les résolutions relevant de la majorité absolue des voix de tous les copropriétaires. Auparavant, simple faculté
- L'article 25-1 dispose : « la même assemblée se prononce à la majorité prévue à l'article 24 en procédant immédiatement à un second vote ».

Création d'une passerelle à l'article 26-1

Les modifications du règlement de copropriété concernant les modalités de jouissance des parties communes, les actes d'acquisition et de disposition, la suppression du poste de concierge et la vente de la loge font à leur tour l'objet d'une passerelle.

L'ordonnance du 30 octobre 2019 a créé un article 26-1 calqué sur l'article 25-1.
L'article 26-1 dispose que « nonobstant toute disposition contraire, lorsque l'assemblée générale n'a pas décidé à la majorité prévue au 1er alinéa de l'article 26 mais que le projet a au moins recueilli l'approbation de la moitié des membres du syndicat des copropriétaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, représentant au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires, la même assemblée se prononce à la majorité des

- voix de tous les copropriétaires en procédant immédiatement à un second vote ».
- Ainsi, l'article 26-1 exige seulement que la résolution ait recueilli au 1^{er} tour l'adhésion de la moitié des membres de l'assemblée représentant 1/3 des voix de tous les copropriétaires.
- # L'article 26-1 permet ainsi de voter les résolutions de l'article 26 à la majorité des voix de tous les copropriétaires (article 25).

Cette nouvelle disposition est particulièrement adaptée à une copropriété comme celle de la taille de Parly2; c'est une avancée très importante car la rédaction précédente de l'article 26 rendait presque impossible le vote à une telle majorité. Le dernier exemple étant celui de l'AG 2018 pour le projet du Centre Martin Luther King.

Le Conseil Syndical

- Désormais, les personnes pouvant devenir membres du Conseil Syndical pourront être des ascendants et des descendants d'un copropriétaire.
- # Peut avoir communication de documents du SDC par le Syndic, sinon pénalité de 15€ par jour de retard prélevée sur rémunération à partir d'un mois.
- Syndic, préposés, conjoints, PACS, concubin, ascendant, descendant, famille collatérale 2nd degré ne peuvent pas être membres du Conseil Syndical même si copropriétaires.

Anne COQUIER



La vie de Nos résidences

La sécurité à Parly2

Interview:

Madame la Commissaire Divisionnaire Elise Sadoulet, cheffe de la Circonscription de sécurité publique de Versailles.





Monsieur Nicolas Malzard, Commandant de police au Service de voie publique du commissariat de Versailles et responsable du Groupe de partenariat opérationnel du Chesnay-Rocquencourt.



Q. LP2: En matière de sécurité, comment se situe la commune du Chesnay-Rocquencourt, et plus particulièrement Parly2, au sein de l'agglomération dont vous avez la charge? Quels sont les principaux problèmes identifiés?

Mme C.D.E.S.: La commune est globalement préservée grâce à la mobilisation de l'ensemble des partenaires pouvant avoir un impact sur la sécurité : police nationale, police municipale, centre de supervision urbaine (la vidéo protection), les bailleurs, copropriétés, transporteurs, l'éducation nationale... Ces acteurs se réunissent chaque mois pour évoquer les problématiques concrètes et les demandes de sécurité des habitants et des actions sont décidées collectivement, puis mises en œuvre. La commune n'a pas été épargnée par le phénomène des cambriolages qui a touché le département entre novembre et début février. Le fort investissement des polices nationale et municipale, à la fois sur le terrain et sur le volet judiciaire, a permis de diminuer très nettement le nombre de vols. Nous relevons également ponctuellement des dégradations et des vols sur les véhicules.



Q. LP2: Quel sont les rôles respectifs de la Police Nationale et de la Police Municipale? Quand appeler le 17 et quand appeler le Centre de surveillance Urbain (CSU)?

Mme C.D. E.S.: Les deux polices sont mobilisées sur le terrain pour assurer la sécurité des personnes et des biens. Les policiers nationaux peuvent procéder à des contrôles d'identité, ils ont accès à tous les fichiers de police (personnes recherchées, objets volés...), ils sont qualifiés pour recevoir les plaintes, procéder aux enquêtes et réaliser les actes de police technique et scientifique. Il ne faut pas hésiter à appeler le « 17 » dès qu'on est victime ou témoin d'une infraction, ou face à une situation suspecte.



Q. LP2 : Nous avons observé en début d'année une vague de cambriolages : quels sont vos conseils ?

Mme C. D. E.S.: Tous nos conseils sont résumés dans l'image ci-contre! Les appliquer, c'est diminuer fortement la probabilité d'être victime d'un cambriolage.



Nos conseils pour réduire les risques de cambriolages



Sécurisez vos fenêtres et porte-fenêtres :

double-vitrage, volets roulants



Sécurisez votre porte individuelle :

- Une serrure résistante
- Poignée blindée, cornières anti-pince
- Paumelle antidégondage
- Tourner la clé dans la serrure





Solutions collectives dans les halls, parkings :

Vidéo protection



Sécurisez votre jardin privatif:

- Ne pas laisser d'objet accessible pouvant faciliter le passage à l'acte
- Sécurisez votre baie vitrée
- En votre absence, pensez à fermer vos porte-fenêtres, fenêtres, simuler une présence (éclairage, radio,...)





Solutions individuelles pour les appartements :

Alarmes



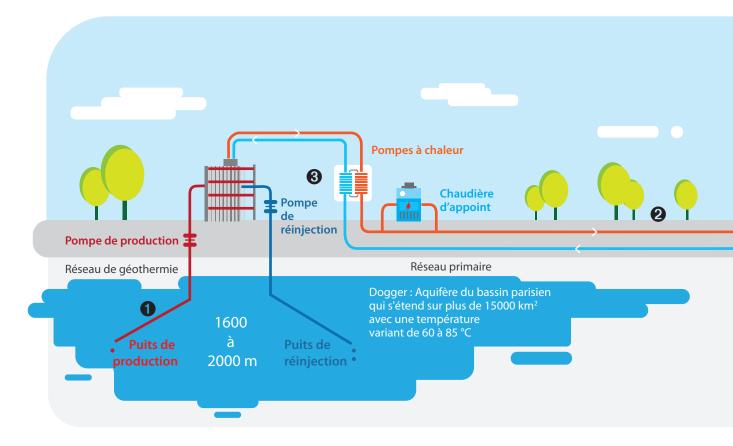
LQ. LP2: Nous avons un problème récurrent de stationnements irréguliers sur Parly2, en particulier voies pompiers et accès pompiers, la Police Nationale peut-elle apporter un appui à notre Police Municipale?

Mme C. D. E.S.: Nous pouvons être mobilisés ponctuellement mais il faut avoir conscience que le temps passé sur ce type d'intervention n'est pas consacré à la sécurisation et à la lutte contre la délinquance. Il faut que les habitants prennent toute la mesure de ce genre de comportement qui retarde l'arrivée des secours et peut avoir des conséquences dramatiques.



Dossier

La géothermie, une solution verte à l'étude



Au cap de ses 50 ans, Parly2 a su traverser les décennies en préservant la qualité de ses bâtiments et le rendement de ses installations.

Demain, Parly2 doit adapter ses installations énergétiques pour répondre à un nouvel enjeu économique dont la dimension écologique primordiale et incontournable sera l'essence d'un nouveau mode de fonctionnement.

Quelles sont les raisons d'un tel bouleversement pour les installations de chauffage de Parly2 ?

Pour comprendre ce nouvel enjeu, il est nécessaire de connaître le fonctionnement actuel. Depuis toujours, Parly2 produit sa chaleur avec sa centrale industrielle équipée de chaudières à gaz et ce, pour être autonome et pour bénéficier d'un coût d'exploitation avantageux.

Depuis près de 20 ans, la chaufferie s'est équipée d'une Turbine A Gaz (TAG) afin de revendre à EDF l'électricité produite.

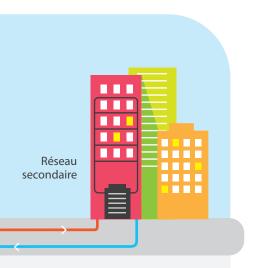
De plus, la capacité de production de chaleur permet également de revendre des calories à des tiers...

Dès à présent, le législateur définit des orientations énergétiques de plus en plus vertueuses et prépare une chasse (fiscale) aux pollueurs... Parly2 est contraint de faire évoluer son mode de production de chaleur en prenant compte des échéances à venir :

- Fin du contrat de chauffage en février 2025 avec le vote d'un nouveau contrat dès 2024,
- fin probable du contrat signé avec EDF sur la revente d'électricité produite à partir d'énergie d'origine fossile,
- projection pessimiste d'évolution des prix du gaz,
- taxation forte des énergies issues de filières fossiles,
- nécessité impérieuse d'adapter le mix énergétique de Parly2 tout en répondant à la demande conséquente de calories...

Plusieurs pistes et solutions vertes abordées en 2019 (Centrale Bois, Panneaux Solaires, Eolien, Hydrogène,...) ont été présentées lors du séminaire sur le bâti et la Géothermie Profonde semble répondre aux besoins d'une copropriété de la taille unique de Parly2.





La Géothermie Profonde en quelques mots :

- Présente naturellement dans le sous-sol francilien avec une température exploitable,
- répond aux critères environnementaux,
- laisse présager des coûts d'exploitation intéressants sur le long terme,
- attire déjà de nombreuses collectivités d'habitations,
- s'inscrit dans un processus d'exploitation maîtrisé et connu.
- semble s'adapter aux contraintes partagées Privé Public...,
- exige un réseau de distribution de chaleur que la copropriété possède et exploite déjà.

Un groupe de travail a été créé pour étudier les aspects techniques, juridiques et financiers afin de comprendre et d'analyser l'intérêt pour la copropriété de se diriger vers cette nouvelle source d'énergie et qui s'inscrit notamment dans une démarche de transition écologique.

Vous trouverez ci-après une présentation succincte de la géothermie en collaboration avec ENGIE, fournisseur actuel de GAZ pour la copropriété, exploitant des installations de chauffage et eau chaude sanitaire de Parly2 mais essentiellement, dépositaire auprès de la Préfecture des Yvelines d'un Permis Exploitation Recherche (PER) intéressant directement notre copropriété.



Un projet de géothermie à l'étude pour alimenter le réseau de chaleur de Parly2

Concrètement, la géothermie, c'est quoi?

- La géothermie consiste à récupérer la chaleur présente dans les nappes d'eau souterraines - où la température de l'eau se situe entre 60 et 85 °C pour la transformer en énergie.
- La chaleur prélevée est transférée au réseau urbain pour alimenter en chauffage ou en eau chaude sanitaire les bâtiments d'un quartier.
- L'eau est ensuite réinjectée dans la nappe souterraine. Ce processus est rendu possible grâce à la technique dite du « doublet » : un puits d'extraction permet de récupérer les calories de l'eau géothermale et un puits de réinjection permet de restituer l'intégralité des volumes d'eau extraits dans la nappe souterraine.

La géothermie, une solution verte à l'étude (suite)

ENGIE Solutions accompagne la copropriété de Parly2 dans l'étude d'un projet de qéothermie.

ENGIE Solutions, en tant qu'exploitant du réseau de chaleur de la copropriété de Parly2, accompagne cette dernière dans sa démarche de développement et de verdissement du réseau.

Encore peu exploitée sur le département des Yvelines, la géothermie est une solution permettant de valoriser une ressource locale, naturelle et renouvelable. Par ailleurs, les progrès technologiques et le retour d'expérience industrielle des géothermies au « dogger* » encouragent cette étude sur le réseau de chaleur de Parly2

En décembre 2019, ENGIE Solutions a déposé un Permis Exclusif de Recherche (PER). Celui-ci, encore en instruction auprès de la Préfecture et la DRIEE, sera valable 3 ans et permettra à ENGIE solutions d'engager des travaux d'exploration : caractérisation de différents paramètres (débit, température de l'eau géothermale...), anticipation des facteurs de risques, modélisation d'un réservoir géothermal...

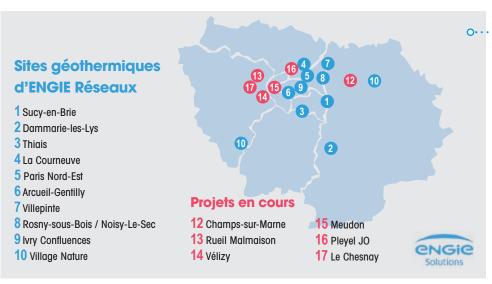
Des visites concrètes pour mesurer l'ampleur d'un projet de géothermie

En décembre 2019, une dizaine de représentants de la copropriété de Parly2 a visité la centrale géothermique de Rosny-sous-Bois (Ygéo), exploitée par ENGIE Solutions.



Décembre 2019 : visite de la centrale Ygéo

* Dogger : Il constitue le principal aquifère géothermique exploité en région parisienne. Situé entre 1 500 et 2 000 m de profondeur, cet aquifère contient une eau d'une température variant de 60 à 85 °C : la nappe du Dogger.



Carte des projets de géothermie en cours et des réseaux franciliens exploités par ENGIE Solutions

ENGIE Solutions, Expert en géothermie depuis 30 ans



HIER						AUJOURD'HUI					
CONC	1982 Clichy-sous-Bois	1984 Sucy-en-Brie	1985 Thiais	2008 Sucy-en-Brie Rénovation du puits et passage au triplet	2012 Thiais Réhabilitation du puits producteur avec agrandissement de la chambre de pompage	2013 Arcueil-Gentilly Villepinte	2014 Rosny-sous-Bois Noisy-Le-Sec Ivry Confluences Village Nature	2016 Dammarie-les-Lys Thiais Relief Well	20 Chan sur-M Sucy Work	arne	
TRAVAUX / AFFERMAGE /	1983 Tremblay- en-France	1984 Champigny- sur-Marne	1985 Aulnay-s-bois Chevilly-Larue Lhaÿ-les-Roses Villiers-le-Bel	1986 Fresnes L	2011 a Courneuve	2013 Paris Nord-Est Pour CPCU et Climespace			0010	2010	
PER								Ru	2018 leil-Malmaison Suresnes	2019 Velizy Meudon	



Un mois plus tard, c'est le chantier de forage géothermique de Champs-sur-Marne qu'ils ont eu l'opportunité de découvrir.

Des échanges concrets avec les différents corps de métiers présents sur le chantier ont rythmé cette visite : les équipes en charge des boues de forage, les foreurs, les déviateurs (en charge de la géométrie des puits) et enfin les géologues.



Janvier 2020 : montée sur la machine de forage (Champs-sur-Marne)

Centrales géothermiques : des projets qui s'inscrivent dans le paysage urbain



Centrale géothermique Argéo, dont le réseau de chaleur alimente en chaleur les villes d'Arcueil et Gentilly.



Dossier

La géothermie, une solution verte à l'étude (suite)

Entretien avec Monsieur F. HUCHELOUP, Maire-Adjoint délégué aux travaux, à l'aménagement urbain et au cadre de vie, commune de VELIZY VILLACOUBLAY

Dans le cadre des actions du Groupe de Travail Géothermie de Parly2, il a été envisagé de rencontrer les acteurs de la commune « voisine » de VELIZY VILLACOUBLAY engagés dans une démarche de développement géothermie pour son réseau de chaleur urbaine.

L'entretien a eu lieu fin du mois de juin 2020 en Mairie et les échanges ont porté sur plusieurs aspects du dossier communal dans un « jeu » de questions-réponses.

Historique du Projet :

2016

Lancement des études d'un Schéma Directeur Chauffage Urbain par la commune (différent d'un Schéma Directeur Energétique de dimension multi-communale) dans le but de conserver une totale maîtrise du projet (réalisation par la commune des cahiers des charges techniques de verdissement du réseau existant avec l'appui d'un bureau d'étude).

2017

Suite à l'appel d'offres publiques réalisé par la commune, SAGE est retenu pour assurer la Délégation de Service Public et participe à l'édification du Schéma Directeur Energétique Communal qui permettra d'étudier les besoins et les pistes énergétiques.

2018

Validation du projet géothermie comme orientation technologique répondant aux vertus écologiques et économiques attendues par la commune et désignation de ENGIE Solutions comme partenaire porteur technique et financier du projet.

2019

Dépôt du PER par la Mairie.

2020

Réalisation des études techniques et élaboration des montages juridiques pour la production et l'exploitation de la géothermie à travers deux structures différentes et réalisation de l'enquête publique.

2021

Mise en service de la géothermie à Vélizy Villacoublay.

Besoins et raisons de la réflexion énergétique :

Soucieuse de verdir son réseau de chaleur urbain, la commune a réfléchi à plusieurs solutions.

Dès 2014, la commune souhaite anticiper une hausse évidente du coût d'utilisation des énergies carbonées tant sur la fourniture que sur la fiscalité « dite taxe carbone ».

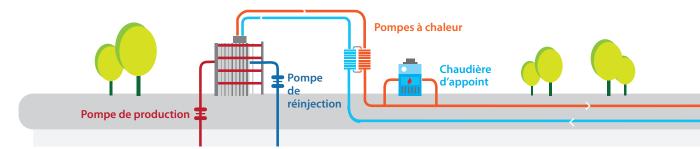
Le Choix de la géothermie :

La géothermie s'est imposée comme la solution s'inscrivant dans un équilibre économique et écologique et ce, grâce à l'apport de nouvelles techniques de forage et d'extraction.

Elle doit permettre un usage modéré de la chaufferie en cas de rigueur climatique et ce, afin de relever, si besoin, la température de l'eau extraite du sous-sol.

Les attentes de la géothermie sont les suivantes pour 2021 :

- Coût de production du chauffage inférieur ou égal à celui « tout gaz » à même date.
- Une visibilité des coûts de production (maximum 5 ans) grâce à la stabilité du prix de la thermie dans le temps.





Le Réseau de Chaleur à VELIZY VILLACOUBLAY :

Réseau de chaleur urbain existant sur l'ensemble de la commune avec :

- 2 chaufferies au gaz,
- 2 cogénérations dont 1 à l'arrêt (fin de service en 2019) et l'autre à perspective finale en 2024.

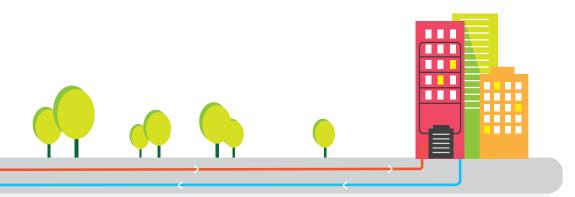
Très forte implication de la commune avec :

- Le recours à un cabinet d'avocats spécialisé pour élaborer les statuts et structures juridiques du projet,
- I'appui technique d'un bureau d'étude dans le cadre de la Délégation de Service Public et d'ENGIE Solutions, porteuse du projet,
- la mise en place d'une stratégie d'exploitation basée sur la séparation de la production de chaleur (extraction géothermie) et de la distribution de chaleur via deux structures juridiques différentes :
 - VELIGEO Production de chaleur,
 - VELIDIS Distribution de chaleur,
- une médiatisation de grande ampleur à travers l'enquête publique du PER, la tenue de réunions publiques d'information et une audience relayée par voie de presse,
- les organismes de subvention (ADEME) d'Etat et de Région afin d'obtenir un financement le plus large possible (entre 20 et 30 %) du projet.

Le Groupe de Travail « Géothermie » tient particulièrement à remercier Monsieur HUCHELOUP et ses services pour leur accueil et leur disponibilité et ENGIE Solutions pour lui avoir permis ce partage d'expérience.



Alain CAHEN
Yves CAHIN
Thibault CARGNEL
Gérard DESCOMBES
Jean-Philippe MOUGEOT



Le Centre Culturel diversifie sa nouvelle vie

Après l'installation du Web Pour Tous en septembre 2018 (cf. LLDP2 N° 92), deux nouvelles associations ont rejoint le Centre Culturel : l'une, intégrée dans le réseau AVF (Accueil des Villes Françaises), y est arrivée dès janvier 2020, la seconde, Méditation en Yvelines, a signé sa convention d'utilisation des locaux en mars 2020. La crise sanitaire a reporté ou suspendu les activités des trois associations. Le deuxième semestre de 2020 verra la reprise de l'accueil au Centre Culturel.

La Lettre de Parly2 a rencontré les responsables des deux nouvelles associations.

Le Réseau Accueil des Villes Françaises au Centre Culturel...

Rencontre avec Michèle VANDERSCHOOTEN



- Les AVF: Le réseau territorial AVF rassemble des associations tournées vers les nouveaux arrivants pour favoriser leur intégration rapide dans leur nouvel environnement.
- Quelques chiffres France entière: 70 000 adhérents, 211 000 bénévoles, accueil de 7 000 nouveaux arrivants chaque année au sein de 300 associations locales.
- L'AVF du Chesnay¹ existe depuis 1970.

Une installation récente



Q - Vous êtes installée depuis Janvier 2020. Avez-vous créé une nouvelle association? Comment cette implantation a-t-elle fait évoluer votre activité?

R - Non, il s'agit bien toujours de l'AVF Le Chesnay qui a d'ailleurs gardé une partie des locaux² mis à sa disposition par la mairie, impasse Mouchotte. Nous avons quitté le local que nous partagions avec d'autres associations rue Schweitzer. La disponibilité d'une salle au sein du Centre Culturel a permis une réelle amélioration pour nos adhérents grâce au cadre très agréable et aux plages horaires plus étendues. Nous ne disposions que de 2 jours et demie par semaine rue Schweitzer, nous avons désormais la disponibilité d'un local plus spacieux toute la semaine. Nous pouvons accueillir en même temps 20 personnes au lieu de 12. Nous avons dédoublé certaines séances avec un confort accru.



Q - Quelle est la répartition entre les implantations ?

R - A Mouchotte : Chi Qong, Taï Chi et sophrologie. Au centre culturel : scrabble duplicate, chant, conversation anglaise, atelier mémoire. Et bientôt d'autres activités de jeux de société.



Q - Vous n'évoquez pas l'« accueil des nouveaux arrivants » qui symbolise un peu les AVF au plan national ?

R - C'est un domaine qui est déjà largement traité par la mairie et d'autres associations. L'AVF se concentre sur des animations et des activités collectives.



Q - Avez-vous enregistré de nouvelles inscriptions suite à la nouvelle implantation ?

R - Pour l'instant non mais nous sommes déjà nombreux ! Et d'ailleurs les activités actuelles sont complètes.





Q - Combien avez-vous d'adhérents?

R - Nous avons 120 adhérents, la plupart fidèles de longue date. Aucun « actif » mais tous ont des emplois du temps remplis par de nombreuses activités multi associations!



Q - Beaucoup de Parlysiens?

R - Un tiers environ habitent Parly2.



Q - Et pour animer les séances?

R - Nous sommes 12 bénévoles dont 2 à Mouchotte et 10 au Centre Culturel.



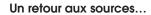
Q - Quels liens entretenez-vous avec les associations proposant des services de même type au Chesnay-Rocquencourt : Club Allegretto, Club de la Sabretache ?

R - Dans le passé nous avons, à l'époque faute de place, transféré le bridge... qui y est resté. Nous avons surtout des contacts avec l'AVF Versailles, plus intergénérationnel que nous. De temps en temps, nous proposons des activités ponctuelles en écho avec celles proposées à Versailles. Ainsi, dans un proche avenir, un atelier d'art floral japonais.



Q - Quel serait votre bilan du premier trimestre au Centre Culturel ?

R - En tant que présidente de l'AVF local - je le suis depuis deux ans³ - je suis très heureuse et j'apprécie l'accueil dont nous avons bénéficié. Tout est beaucoup plus facile et me permet de me consacrer à ce qui me motive : la convivialité, la solidarité, les rapports humains... et accessoirement les distractions et l'administratif.





Q - J'ai cru comprendre qu'AVF à Parly2 est une forme de retour aux sources ?

R - Oui! J'ai été ravie d'apprendre qu'au départ l'association que je préside s'appelait Social Parly2. Elle avait été créée en juillet 1970 - soit avant même le Club ARS! -; elle est devenue Le Chesnay Accueil en janvier 1973 et n'a rejoint le réseau AVF qu'en décembre 1991 sous le nom de Le Chesnay AVF Accueil, pour en décembre 2000 devenir AVF Le Chesnay. En rejoignant le Centre Culturel de Parly2, nous revenons donc à nos origines...







C'était avant l'interruption COVID! Après-midi concentré! Scrabble...

- 1 Désormais du Chesnay-Rocquencourt.
- 2 L'adresse de l'AVF Le Chesnay rue de Versailles est une simple boîte postale.
- 3 Michèle VANDERSCHOOTEN a eu, comme son époux, Gérard VANDERSCHOOTEN, président du Web Pour Tous (cf. Lettre de Parly2 n°92), un parcours professionnel dans l'informatique, à la CII devenue Bull. Elle met d'ailleurs bénévolement ses connaissances au service des autres en tant qu'animatrice du Web Pour Tous.

Le Centre Culturel diversifie sa nouvelle vie (suite)

Le bien-être au Centre Culturel...

Rencontre avec Véronique Cheynet-Cluzel, Association Méditation en Yvelines Pleine conscience, esprit du zen et respiration





Une série de rencontres, une grande continuité



Q - Quel parcours vous a conduite au projet présenté pour le Centre Culturel de Parly2 ?

R - J'ai débuté ma vie professionnelle en Chine chez Sanofi et ai ensuite travaillé 15 ans dans l'industrie. J'étais déjà sensibilisée à la culture asiatique car j'avais pu suivre une année de langue chinoise aux Langues O. Le séjour en Chine m'a fait découvrir les pratiques du Taijiquan et de la méditation. Je me suis ensuite formée au coaching et, depuis 15 ans, je suis coach dans le domaine du coaching en entreprise.



Q - Le terme de méditation recouvre plusieurs conceptions...

R - Je me rattache à une approche intégrant une caution scientifique et basée sur l'éthique et je pratique aussi le zen. J'ai eu l'occasion de participer à la venue en France de Chade Meng-Tan, formateur aux programmes pour grandes entreprises et milieux institutionnels, alors novateurs aux Etats-Unis, programmes de Leadership et de connexion profonde à soi. Parallèlement se développait en France en milieu hospitalier l'apport de la méditation, avec des médecins comme Christophe André. L'événement que j'ai co-organisé au Palais Brongniart à Paris, en avril 2014, avec Chade Meng Tan et Matthieu Ricard sur la pratique de ces techniques, a eu un impact en France pour que la méditation entre dans les milieux du travail.

Je suis devenue Instructrice qualifiée en MBSR⁴ (réduction du stress basée sur la pleine conscience) et suis diplômée du Center for Mindfulness intégré au MIT et créé par Jon Kabat-Zinn, médecin en neurosciences et fondateur du programme⁵.



Q - Vous avez une expérience professionnelle très complète des activités dans ce domaine.

R - En complément à l'initiation et au perfectionnement de particuliers à la méditation et à mes activités de coaching en entreprise, je contribue à deux cours de Master2 dont l'un à l'Université d'Aix-Marseille. Je participe aussi à des événements ponctuels pour mieux faire connaître les techniques de méditation et de gestion du stress, comme récemment au Salon « Talents de femmes » co-organisé par la mairie de Versailles et par Soroptimist International.

Le calendrier du projet Parly2



Q - Qu'est-ce qui vous a plu dans le projet Parly2 ?

R - Le cadre colle tout à fait à l'esprit de ce que je souhaitais développer. La configuration géographique du Centre Culturel de Parly2 le place au milieu des habitations mais aussi de la nature. Trouver ce lieu et y créer une nouvelle association⁶, spécialement conçue pour le projet, va me permettre de continuer de conjuguer mon expérience et de faire des pas de plus pour une étape dans ma démarche qui est de faire connaître la pratique de la méditation, le développement de la personne et contribuer à ce que chacun puisse trouver son identité professionnelle et sociétale, sa place juste dans la société.



Q - Quel est le calendrier ?

R - Les activités de méditation en pleine conscience débuteront en septembre mais nous avions envisagé quelques réalisations dès le mois de mai⁷ avec un premier groupe si des personnes étaient déjà intéressées. En septembre, nous proposerons aussi des séances de yoga. Nous préparons également un créneau de méditation pour enfants, le mercredi, avec une enseignante spécialisée.



A terme, nous intégrerons d'autres aspects comme la naturopathie - disciplines relatives au bien être avec toujours - et c'est un point très important! - une caution scientifique et éthique.

Une offre très personnalisable⁸...

Seront proposés des temps gratuits pour présenter les programmes et entrer dans la pratique, des séances de 20 à 25 euros, et des programmes complets (maximum 495 euros).

Association Méditation en Yvelines Contact : 07 64 13 47 72

Et vous...



Q - Quelques mots sur votre vie privée...

R - Je vis au Chesnay-Rocquencourt ; je suis mariée et j'ai trois enfants. J'ai une petite-fille depuis peu.



Q – Quelle interaction personnelle faites-vous entre votre vie privée et votre activité professionnelle ou associative ?

R - Je suis méditante depuis 30 ans, avec une pratique quotidienne d'une heure. Je participe régulièrement à des sessions de retraite en silence - comme récemment une session de 5 jours en Bourgogne.

La Lettre de Parly2 suivra votre installation!



Propos recueillis par Marie-Françoise RIVET

- 4 MBSR Mindfulness Based Stress Reduction.
- 5 Ce programme a été appliqué avec succès en milieu hospitalier. Plus de 700 études ont été publiées dans les revues à comité scientifique telles que The Lancet ou Nature.
- 6 L'Association Méditation en Yvelines, Pleine conscience, Esprit du zen et Respiration a été créée en février 2020 (JO du 22 février 2020).
- 7 Date repoussée suite aux instructions gouvernementales dans le cadre de la crise sanitaire.
- 8 Modalités affinées au fur et à mesure des programmes qui seront proposés.

SPÉCIALISTE DES CUISINES DE QUALITÉ **DE PARLY 2**SAVOIR-FAIRE FAMILIAL DEPUIS 1981 A R C H I T E C T E S D'INTÉRIEUR WWW.CULINELLE.FR AR C H I T E C T E S D'INTÉRIEUR WWW.CULINELLE.FR

La vie de Nos résidences

Mieux vivre ensemble

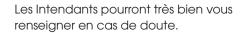
La gestion personnelle des déchets

La conception des immeubles ne permet pas d'agrandir les locaux Vide-Ordures et le mode de vie actuel a complètement évolué par rapport à l'époque de la construction des immeubles. Le volume des déchets, bouteilles, cartons, a considérablement augmenté. Chacun de nous doit donc redoubler l'attention qui consiste tout simplement à trier correctement les différents déchets et les déposer au bon endroit dans le bon container, en réduisant les volumes si possible et en ne les déposant pas à « la bonne franquette ».

C'est la contribution de chacun au tri individuel...

- Les ordures ménagères qui proviennent de la vie quotidienne sont à déposer dans les poubelles ou les grands sacs « poubelle classique » placés dans le local à cet effet,
- les déchets recyclables doivent rejoindre les poubelles avec le couvercle jaune avec les consignes suivantes pour gagner de la place :
 - . aplatir les cartons,
 - . écraser les bouteilles en plastique,
- les verres trouveront leur place dans le container vert foncé.
- ▶ les encombrants sont ramassés les 2^{èmes} et 4^{èmes} mercredis de chaque mois. Ils doivent être déposés, de préférence à l'extérieur au point de relevé des poubelles (la veille ou le matin même).

A l'exception de ceux qui ne sont pas emportés et qui doivent être déposés obligatoirement à la déchetterie : il faut citer électroménager, informatique, TV, pots de peinture, etc.



Tout encombrant qui ne serait pas emporté le jour du ramassage doit être stocké provisoirement par le personnel de nettoyage pour être enlevé ultérieurement par une entreprise. Cela génère un coût supplémentaire qui est imputé sur les charges de la résidence concernée

Il est bon de rappeler que, dans chaque immeuble, il existe 2 locaux Vide-Ordures de taille différente aux deux extrémités du hall d'entrée. Le réflexe normal est d'utiliser toujours le même : le plus grand.

En cas de débordement, pensons à visiter le second !!!!

Les bons réflexes pour le mieux vivre ensemble

Les immeubles sont très sonores. L'attention apportée par chacun peut participer au calme auquel tout le monde a droit.



On peut citer:

- Le soin à apporter à la fermeture des baies vitrées en accompagnant avec la poignée,
- les soirées tardives toutes fenêtres ouvertes,
- le piétinement des pelouses et des fleurs.

Autres soucis à améliorer :

- L'absence de nettoyage des petits « problèmes de la vie quotidienne des chiens » dans les parties communes,
- l'abandon des motos, des vélos ou poussettes dans les parties communes (allées, couloirs en étage et dans les caves).

Plus généralement, respecter le règlement intérieur, contribuera à améliorer les comportements de chacun et à faciliter les rapports entre voisins.





Evolution du marché de l'immobilier à Parly2 (LE CHESNAY-ROCQUENCOURT)

Etude réalisée auprès de la Chambre des Notaires, des sites impôts.gouv (Patrim) et MeilleursAgents.com. L'impact de la situation économique française lié au Covid sur l'immobilier n'étant pas mesurable à ce jour, des évolutions de prix sont attendues et à suivre durant les prochains mois.

Prix de vente à Parly2 3/4 pièces type 2 (Juin 2020)

Estimation basse	Estimation moyenne	Estimation haute		
370 529 €	399 300 € Soit 4991 €/m²	428 025 €		

ComparatifPrix moyen du m² - 2 chambres (2020)

Parly 2	4 900 €/m ²
Versailles Grand Siècle	4 900 €/m²
Harmonie Ouest	4 300 €/m²
Elysée 2	3 800 €/m²
Parc Montaigne	3 000 €/m ²

1 AN 5 ANS 10 ANS **MAX** +3% +10% +14% +140%



Evolution du prix de vente à Parly2 - sur 24 ans - 3/4 pièces type 2 (juin 2020)





Brèves

Le service Dépannage

Connaissez-vous Jean-Luc, Marc et Manuel?

Même s'ils restent discrets, ce sont eux qui contribuent efficacement à ce que Parly2 reste conforme à sa définition d'origine à savoir « un art de vivre dans un écrin de verdure ».

Dans l'organisation de la gestion de notre patrimoine, ces hommes ont la charge de faire en sorte que nous ne soyons pas ou presque pas dérangés par les nombreux incidents de fonctionnement quotidiens (dégradations, électricité, fuites, serrurerie etc.) qui pourraient nous agacer rapidement s'ils n'étaient pas résolus en temps voulu.



Le service Dépannage est uniquement dédié aux parties communes. Alors comment fonctionne-t-il?

Vous détectez un dysfonctionnement quelconque

- Appelez votre intendant ► Votre intendant relaie votre demande vers la Gérance
- La Gérance sollicite le service
- La Gérance est informée du travail réalisé

Cette procédure peut paraître un peu lourde mais elle est efficace et permet un suivi dynamique des interventions.



De gauche à droite : Marc, Jean-Luc et Manuel

A ce stade, l'important est de fixer les actions prioritaires, ce qui est établi par le responsable de l'équipe, en liaison avec les gérants. Ce service existe depuis la création de Parly2, cela a toujours été une volonté forte de notre copropriété de vouloir maintenir son patrimoine à un haut niveau d'entretien.

Parfois, même si une intervention peut paraître réalisable, les normes, les exigences réglementaires, les conditions de sécurité et les assurances obligent à faire appel à une entreprise extérieure.

Pour fiabiliser le travail, le personnel est formé suivant sa spécialité, en participant régulièrement à des stages de formation de façon à obtenir les agréments indispensables à sa fonction.

Ce qui nous paraît normal avec l'habitude est bien le résultat du travail de trois hommes que tous les Parlysiens ne connaissent peut-être pas mais qui sont bien présents dans notre quotidien.



Gérard DESCOMBES

COVID-19 PARLY2, aidons nos soignants

Nous remercions chaleureusement les généreux donateurs qui ont répondu à notre appel.

Les dons récoltés ont été versés au fonds de dotation du Centre hospitalier de Versailles (Hôpital André Mignot), à l'attention de ses soignants.

Ces derniers nous ont exprimé leur reconnaissance.

MERCI POUR EUX!

Assemblée Générale Principale : mardi 17 novembre 2020

Si vous ne pouvez assister à l'Assemblée, remettez l'enveloppe « T » avec votre pouvoir signé à votre intendant (évitons de la poster car ce n'est pas gratuit; ce faisant, vous participerez à l'économie des charges de la copropriété).

Mouvements du Personnel à la Gérance

Arrivé en mars 2017 en qualité de gestionnaire de copropriété, poste dénommé GERANT à Parly2, Aymeric NIJDAM quitte nos effectifs à la fin de l'été, attiré par d'autres horizons. Nous regretterons cette collaboration efficace et très professionnelle et lui souhaitons le meilleur pour la suite de sa carrière.



Pour le remplacer, nous avons choisi de recruter France CHIPOT, 37 ans. Son parcours universitaire et professionnel ainsi qu'une expérience de plusieurs années dans ce poste devraient lui

permettre d'être pleinement opérationnelle rapidement. Prise de fonctions : le 21 septembre.



Le site internet de Parly2 fait découvrir nos TALENTS!

Pour vous inscrire (inscription gratuite)

- Aller sur le site,
- cliquez dans « Je n'ai pas d'accès »,
- renseignez le mini formulaire (votre email, votre nom, votre prénom, votre résidence) et cochez le CAPTCHA ainsi que l'acceptation des conditions d'utilisation du site.

Vous êtes inscrit!

Pour accéder aux contenus

Après avoir renseigné votre email, vous arrivez aux contenus et serez guidé(e) pour naviguer aisément dans le site.

Et les talents...

Ainsi, cliquez dans « News de la copropriété » sur « DECOUVREZ le numéro 3 des TALENTS DE PARLY2 » sous forme d'eBook.



Pour retrouver les numéros précédents des TALENTS, soit vous vous reportez à leur annonce dans « Voir toutes les news », soit vous revenez à la page d'accès du site et sélectionnez la rubrique « Les revues de Parly 2 » où l'historique des publications de Parly. Com est conservé sous différents formats.

Les eBooks des TALENTS DE PARLY2 ont déjà rassemblé en 4 mois une vingtaine de peintres, dessinateurs, créateurs, auteurs de théâtre, de romans, de poésies, sculpteurs, musiciens, chanteurs, danseurs, photographes... qui ont répondu à l'appel lancé. Souvenez-vous... « WANTED » ...







PARIY2

Deux Parlysiens sont les passeurs de ces TALENTS

L'idée initiale et sa réalisation concrète – y compris sous les aspects techniques novateurs - est l'œuvre de Michel DAVIGNON. Marie-Françoise RIVET rédige les éditos, accompagne Michel dans la préparation des présentations et contribue à la recherche de nouveaux talents. Tous deux ont également participé par la présentation de leurs propres réalisations.

Participez aux prochains numéros des TALENTS

Que vous soyez vous-mêmes créateurs dans une disciplin<mark>e artisti</mark>que ou que vous connaissiez des Parlysiens qui le soient, une seule adresse mel : midav.parlycom@orange.fr









DE HOME STAGING OFFERTE

dans le cadre de tout mandat exclusif confié à la vente





CPH Immobilier étoffe son offre avec une toute nouvelle prestation de Home Staging*.

Technique ayant fait ses preuves outre-Atlantique depuis 4 décennies, le Home Staging est un dans le but de valoriser un bien immobilier et d'en accélérer la vente.

Coup de coeur assuré!



ACHAT - VENTE - LOCATION - GESTION - SYNDIC Présent au Chesnay depuis 1966

AGENCE du CHESNAY

2, avenue Charles-de-Gaulle BP 112 - 78153 LE CHESNAY Cedex Tél.: 01 39 63 67 51

parly2@cph.fr

AGENCE du C.C. PARLY 2

Porte Saint Michel Proche Décathlon Tél.: 01 39 55 48 00 parly2@cph.fr